Département du Nord

Commune de Caestre

Tél: 03.28.40.15.74 Fax: 03.28.42.14.72

Arrêté: 1/2024

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2,

Vu le Code de la route et son article R 225,

Vu le Décret n° 86 475 du 14 Mars 1986,

Considérant que l'entreprise Bouygues E&S - TPRE doit effectuer des travaux de réalisation d'une traversée de route (en souterrain) pour le passage de la fibre optique, au niveau du 200 chemin de Saint Omer et que ces travaux nécessiteront une restriction de circulation et une interdiction de stationner, au droit du chantier,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents :

ARRÊTE:

<u>Article 1 :</u> A compter du 19 janvier 2024 et pour la durée des travaux (90j), le stationnement sera interdit et la circulation des véhicules sera restreinte, au droit du chantier, au niveau du 200 chemin de Saint Omer pour les motifs susmentionnés.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie sera en alternat par piquet K 10 ou alternat par feux tricolores.

Les restrictions de circulation suivantes seront appliquées :

- * vitesse limitée à 30 Km/h, défense de s'arrêter
- * stationnement interdit

<u>Article 3</u>: Les différentes restrictions seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. La signalisation sera à la charge de l'entreprise Bouygues E&S - TPRE exécutant les travaux.

<u>Article 4</u>: L'Attaché Territorial est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglo Cœur de Flandre,
- Monsieur le chef de la Direction de la Voirie Départementale de Dunkerque,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Bouygues E&S TPRE,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bailleul,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,

Fait à CAESTRE, le 11 janvier 2024

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE